VILLE DE
MARGUERITTES

POLICE MUNICIPALE SERVIR MARGUERITTES

ARRÊTE MUNICIPAL N°270/2026/PM

OBJET : Occupation Temporaire sur le champ de foire, Place Élie Marcel et sur la Plaine de Peyrouse, par les Forains pour la Fête Votive 2026.

Le Maire de Marguerittes (Gard),

Vu le Code de la Route et ses articles R.417-9, R.417-10 et R.417-11,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-5 et L.2131-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation,
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire,
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,
Dans le cadre de la Fête votive organisée par la commune de Marguerittes qui a lieu du Vendredi 24 Juillet 2026 de 12h00 au Mercredi 29 Juillet 2026 à 02h00, l'installation des forains nécessite une occupation de la Plaine de Peyrouse, rue Marcel Bonnafoux à 30320 Marguerittes pour les caravanes et camions du lundi 20 Juillet 2026 de 08h30 au Jeudi 30 Juillet 2026 à 16h00 et du champ de foire, Place Élie Marcel, Chemin de Rodilhan à 30320 Marguerittes pour les attractions foraines du mardi 21 Juillet 2026 de 08h30 au Jeudi 30 Juillet 2026 à 16h00,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toute disposition nécessaire pour assurer le bon déroulement de cette Fête Votive,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de la Fête Votive, la Plaine de Peyrouse, rue Marcel Bonnafoux à 30320 Marguerittes est ouverte et occupée du lundi 20 Juillet 2026 de 08h00 au Jeudi 30 Juillet 2026 à 16h00 pour l'installation des caravanes et camions des forains et le champ de foire, Place Élie Marcel, Chemin de Rodilhan à 30320 Marguerittes est ouvert et occupé par les attractions foraines du lundi 20 Juillet 2026 de 08h00 au Jeudi 30 Juillet 2026 à 16h00 dans le respect des prérogatives liées au voisinage et à l'accès des personnes à mobilités réduites.

Les horaires d'arrivées du lundi 20 juillet 2026 sur la Plaine de Peyrouse sont de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

POLICE MUNICIPALE
2 rue Georges Taillefer
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 09/07/2026 10:55 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70806

Article 2 : Les placiers de la commune **(contact : 06/18/05/05/69 ou 06/18/05/05/64)** font la mise en place des forains retenus, du lundi 20 Juillet 2026 de 08h30 au Jeudi 23 Juillet 2026 à 16h00. Le départ des forains se fait du Mercredi 29 Juillet 2026 à partir de 02h00 jusqu'au Jeudi 30 Juillet 2026 à 16h00.

Article 3 : Les services techniques municipaux ouvrent les compteurs d'eau et d'électricité, sur le champ de Foire et la Plaine de Peyrouse (pour les caravanes d'habitation, véhicules) pour faciliter la mise en place de chacun à la date indiquée ci-dessus.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

Article 5 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Marguerittes.

Article 6 : Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes).

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Marguerittes, à Monsieur le brigadier-chef principal de la police municipale de Marguerittes, à Madame la responsable des services techniques.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Marguerittes, le trois Juillet deux mille vingt six.

Pour M. le Maire et par délégation
M. Benoît MOULIN

MAIRIE de MARGUERITTES R.F. (Gard)

Conseiller Municipal Délégué
des festivités, des Évènements
et des Traditions

POLICE MUNICIPALE
2 rue Georges Taillefer
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 09/07/2026 10:55 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70806